N° 2108 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 1er Mai 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE BRACELET

Bien que marié à une jeune et charmante femme Paul Holger, le maître verrier des Islettes ne manquait jamais, chaque fois que ses affaires l'appelaient à Paris, c'est-à-dire tous les quatre ou cinq mois, d'aller offrir ses hommages à Mme Léa de Mertagne, une mère et hospitalière habitante de la rue de Moscou. Et chaque fois, en reconnaissance du bon accueil qui lui était fait, il avait soin de laisser à la noble dame quelque gentil souvenir, pendants d'oreilles, boutons de diamant, bague ou médaillon.

Mme de Mertagne se montrait d'autant plus sensible à ces grac cusetés qu'elles raffolait de tous les bijoux et professa t pour tout ce qui est lucre et bénéfice en général un culte nonparabnlement plus ardent que celui qu'elle renfait à la vertu. Elle était même célèbre dans son monde par sa rapa ité ; si célèbre que plusieurs de ses bonnes amies, la voyant presque chaque soir rôder aux alentours de la petite Bourse, prétendaient qu'elle était de race juive et le soutenaient avec obstination. Il n'en était rien. Léa avait été solennellement baptisé'quand elle était encore apparavant, dans l'église de Mertagne, sa ville natale, et s'appela t de sa vrai nom, Mélanie Cochenard.

A différentes reprises, Léa avait remarqué, dans la vitrine d'un bijoutier du boulevard des Italiens, un bracelet en or mat, garni de trois saphirs sapbire sertis de brillants, et pas à peu elle s'était laissé fasciner par ce bijou, s'en était entichée.

Comment l'avoir ?

— Lorsque Paul viendra, ruminait-elle, il faudra que je tache de me faire payer par lui.

Paul Holger arriva et Léa n'eut rien de plus pressé que de l'amener devant la montre du bijoutier et de le convier à partager son admiration.

— Très beau, en effet ! D'un goût, d'une élégance !...

— Et les saphirs, quel éclat ! Vois, le joli bleu ! Un bleu pas trop foncé, à la fois limpide et velouté...

— Un bleu magnifique ! Oh ! certes ! s'écria Paul. Seulement...

— Oui, c'est le prix !

Une microscopique étiquette fichée dans l'écrin où reposait le bijou, portait le chiffre 3,900, et Paul Holger ne mettait guère d'habitude plus de douze ou quinze cents francs à ses témoignages de reconnaissance envers Mme de Mertagne. On était loin du compte.

— Nous pourrions toujours entrer, insinua Léa, examiner de près... Il est ravissant ! Vois-donc, quels feux ! Nous causerions avec le commis ou le patron. Quelquefois les prix annoncés ne sont pas exacts. Peut-être aussi consentirait-on à un rabais.

— Soit, entrons, dit Paul.

Le prix marqué était toujours un prix fixe. Impossible de rien rabattre : l'usage de la maison s'y opposait. Cependant, pour être agréable à Madame, ne pas refuser une affaire, et à titre tout à fait exceptionnel, on laisserait le bracelet à trois mille francs, chiffre rond.

C'était encore bien plus que ne voulait payer Paul.

— Nous verrons... Nous réfléchirons... murmura-t-il en faisant mine de s'en aller.

— Mais monsieur pourrait voir d'autres bracelets... Nous en avons d'autres, très avantageux... des modèles tout nouveaux... Combien monsieur pensa-t-il mettre ? Dans quels prix ?...

— Je ne pensais pas dépasser dix-huit cents, deux mille francs.

— J'ai quelque chose qui plaira sûrement...

— Mais c'est le bracelet que nous désirons et non un autre. Du moment que vous ne pouvez pas...

Le marchandage se prolongea encore quelques instants; puis, devant l'obst nation du négociant, et persuadés de l'inutilité de leurs efforts, Paul et sa compagne se retirèrent.

* *

Deux heures plus tard, Léa réapparaissait dans le magasin.

— Il vous serait égal, n'est-ce pas, dit-elle au bijoutier, de laisser le bracelet à deux mille francs, du moment où la différence vous serait préalablement payée ? Tenez, la voilà, voici mille francs, fit-elle en lui remettant un billet de banque. La personne reviendra ce soir ou demain.

— Dans ces conditions, madame, parfaitement. Ce n'a rien qui soit... Dès qu'on se présentera, qu'on réparaîtra du jour, je lui demanderai mon chiffre, je le baisserai peu à peu... Vous pouvez vous en rapporter à moi, madame.

— J'y tiens à ce bracelet, mais beaucoup, beaucoup ! Je serais désespérée de le laisser échapper !

— Le fait est qu'il vraiment...

— Ravisant !

— N'oyez crainte, madame ! Je vais le mettre de côté... Madame est certaine qu'on reviendra bientôt ?

— Ce soir même, demain au plus tard ! Absolument certaine !

Effectivement Léa y mit une telle insistance, tant d'adresse et d'astuce, elle sut si bien manœuvrer que Paul Holger lui promit de retourner chez le bijoutier et d'essayer de le rendre plus accommodant.

C'est tout ce qu'elle demandait.

La soirée était trop avancée pour que Paul remplît sa promesse.

— Le magasin doit être fermé à cette heure-ci... Mais demain matin, sans faute, j'y passerai, ma chère.

* *

Le lendemain, la matinée s'écoula sans que Léa vît rien arriver. A trois heures de l'après-midi, elle n'avait encore rien reçu. Dévorée d'impatience, saisie peut-être bien aussi d'un commencement d'inquiétude, d'une naissante panique, elle courut chez le bijoutier.

— Madame est au comble de ses vœux ?

— On est venu ?

— Ce matin même, oui, madame, et j'affaire a été conclue, ainsi que vous le présumiez, moyennant deux mil le francs.

Léa poussa un soupir d'allégement et de joie et regagna bien vite sa demeure, convaincue que Paul, ou tout au moins le bracelet, l'y attendait.

Personne. Rien.

L'impatience et l'anxiété la reprirent et s'aiguillonnèrent de plus belle. Non, impossible d'y résister ! C'était trop inguit !

L'hôtel où Paul Holger descendait d'ordinaire est situé sur la place de la Madeleine; c'était une sorte de maison de famille, *family hôtel* fréquenté par de paisibles provinciaux et des étrangers économes. Léa y était allée une fois déjà, et, avec sa mise simple, sa toilette sévère et sombre, elle pouvait s'y présenter de nouveau sans crainte de froisser Paul, sans inconvénient aucun.

— M. Holger ? demanda-t-elle à la caissière ou gérante, une quadragénaire haute en couleur, la mine délurée et joviale, qui était assise devant un pet t petit bureau d'acajou et en train de compuiser des factures.

— M. Holger, est parti madame.

— A quelle heure pensez-vous qu'il rentre ?

— Mais, madame, puisqu'il n'est plus ici...

— Il est absent, sorti...

— Parti, madame, M. Holger a quitté Paris ce matin.

— Ce matin ?

— Il a dû prendre un train vers midi...

— Et pour retourner chez lui, aux Islettes ?

— Oui, madame, c'est cela même, aux Islettes.

— Etes-vous sûre ? Et Léa qui ne refusait encore à croire à une telle catastrophe.

— C'est M. Holger qui me l'a annoncé de sa propre bouche, répliqua la caissière. Pendant que le garçon faisait descendre la valise, il m'a même montré un bracelet qu'il venait d'acheter, un très-joli bracelet orné de saphirs, et m'a demandé comment je le trouvais. « Je me réjouis de la surprise que je vais faire ce soir à ma femme ! » est-il dit. Mme Holger vient de me rendre père : ce sera son cadeau de relevailles. Je l'avais déjà aperçu, ce bracelet, je le guignais. Et puis pas cher, vous savez, pas cher du tout ! Il y a deux mars, a-t-il ajouté avec son mijonement habituel, assez pervers pour offrir de pareils cadeaux aux petites dames ; mais nous autres, nais provinciaux, gens de mœurs simples et aux cœurs purs... »

ALBERT CIM.

LES MÉLASSES

On a distribué samedi une proposition tendant à modifier le tarif général des douanes sur les mélasses.

Elle est ainsi conçue :

Article unique. — Le premier paragraphe du n° 92 du tableau A du tarif général des douanes est modifié ainsi qu'il suit :

	Tarif général les 100 k.	Tarif minimum les 100 k.
Mélasses pour la distillation y compris les sauz d'exosmose :		
Des colonies et pays sous sions francisées.....	Exemptos	Exemptos
Des pays étrangers.....	0 12 (1)	0 10 (1)

(1) Par degré de richesse saccharine absolue.

Echos et Nouvelles

Le droit de chasse sur une étendue de quarante hectares vient d'être adjugé, pour cinq ans, par le receveur des domaines à Zevenbergen (Bas-Brabant septentrional), moyennant la somme de 21 centimes par an.

* *

Ces jours derniers, une étrange cargaison a passé par Saint-Petersbourg à destination de l'Allemagne. Deux wagons contenaient des ours et des ourssons ont été achetés en Russie et envoyés en Allemagne pour les ménageries.

* *

Il vient de se fonder à Paris, sous la présidence du docteur Monin, une œuvre pour la protection de l'enfance qui s'occupera activement d'arrêter l'effrayante mortalité infantile.

* *

Trois jeunes gens de Londres ont été tout récemment cités en justice et condamnés à quatorze jours de prison pour avoir, en « négligeant leur spécialité », contrevenu à un règlement du théâtre.

* *

Les chantiers de Newcastle-on-Tyne vont commencer la coque du plus grand navire de 10.000 tonnes du type du transatlantique *City of Paris* à flotte volontaire russe.

* *

Le sujet choisi pour le prix de Rome (peinture) se brille guère par la nouveauté : Jud ith présentant la tête d'Holopherne aux hautaines de Bethulie.

* *

Un éléphanteau du Jardin d'acclimatation de Paris, vient de subir une opération dentaire qui, paraît-il, a soulevé certaines difficultés. Il a fallu procéder à l'extraction d'une défense dont la racine était fortement atteinte.

* *

Un pauvre hôtelier de Paris, vient de se voir condamner pour avoir contrevenu à une ordonnance de Louis XV, sur les gargis.

* *

Un milliard pièces en argent, 5 millions de kilogs ; en or, 322 580 kilos ; en billets de mille francs, 1780 kilogs ; en billets de cent francs, 11,580 kilos.

* *

En faisant une tranchée, à cette heure de la Tour Saint-Jacques à Paris, on a mis à découvert des tibias, des fémurs, des débris de crânes, dernières restes de la Commune.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement, fondée avant l'avènement même de la République pour préparer et assurer l'éducation républicaine du suffrage, a provoqué d'abord le grand mouvement d'opinion qui a fait donner le minimum d'instruction nécessaire à tout enfant; puis elle s'est occupée de l'adulte.

Elle a, devançant le vote de la loi militaire tourné ses efforts avec succès vers la préparation physique de l'adolescent, tâche qu'elle ne cessera de poursuivre.

Aujourd'hui, partageant les légitimes anxiétés de tous les bons Français, elle sent l'urgence de faire un nouvel appel à l'initiative privée, pour mener à bien un projet qui est le prolongement même de son œuvre.

Elle voudrait, de l'école jusqu'à l'entrée au régiment, suivre l'adulte les conna sances acquises pendant l'enfance, diriger leur perfectionnement dans le sens professionnel, enfin munir le jeune homme, trop tôt livré à lui-même, des soldes pour qu'il soit le disciple des citoyens d'une démocratie.

C'est son devoir d'initiatrice et de Française. La situation sociale le rend impérieux pour elle.

La Ligue ne se désintéressera pas de ce qui se passe à l'école même.

Elle demandera que l'obligation scolaire, né d'un pétitionnement qu'elle a provoqué, ne soit pas un vain mot.

Elle demandera et obtiendra, par l'action nouvelle et directe de ses adhérents d'hier et de demain que les Commissions scolaires réorganisées et les Municipalités stimulées et rendues plus soucieuses de leurs devoirs, prennent davantage à cœur l'application des lois.

Elle demandera que le niveau du Certificat d'études primaires soit relevé, de façon que les enfants admis à ce pré-stage, en vertu d'une tolérance administrative, à l'âge de onze ans, ne soient pas obligés qu'après avoir vraiment étudié toutes les matières inscrites aux programmes.

Elle n'oublie pas ses devoirs envers les adultes. Elle provoquera, en ce qui les concerne, une organisation nouvelle : cours complémentaires, cours professionnels, conférences populaires.

Elle a le dessein, là où des sociétés similaires n'existent pas, de fonder des Associations d'Education Populaire dans chaque canton.

Elle tâchera de réunir en un faisceau solide, dans chaque canton, centre de quelque importance, des bonnes volontés nombreuses mais isolées, pour le bien de l'enseignement.

Elle leur assignera, comme rôle, de rassembler les ressources nécessaires pour procurer les moyens d'action consistant en :

1° Une bibliothèque ambulante.

2° Un collection scientifique facilement transportable, y compris un appareil à projections avec vues.

Le local sera aisément trouvé. La salle d'Ecole ou bien la salle de Mairie sera offerte à peu près partout aux organisateurs.

Les conférenciers s'offriront aussi d'eux-mêmes.

Le concours moral et matériel de la Ligue est acquis à tous ces dévouements.

La Ligue, pour donner une action publique aux efforts qu'elle compte susciter de toutes parts, fondera, dans quelques mois, une grande séance où seront proclamés les résultats obtenus, où seront accordées des récompenses aux plus méritants d'entre ses collaborateurs qui se sont signalés à l'attention des pouvoirs publics.

Mais une œuvre qui a une portée si considérable, outre le concours intellectuel et moral de tous, exige de fortes ressources pécuniaires. Aussi la Ligue n'hésite-t-elle pas, dans une pensée d'intérêt général, à faire appel par voie de souscription à ses amis, à ses fidèles, pour qu'ils contribuent au succès d'une entreprise vraiment nationale. Elle a recours à eux une fois de plus, sûre qu'ils comprendront dans quels intention elle agit et qu'ils la mettront à même, par leur sympathique générosité de rendre longtemps encore service au pays.

Bureaux de la Ligue : MM. Jean Macé, président ; Léon Bourgeois, René Leblanc, vice-présidents ; Georges Wickham, trésorier ; Etienne Charavay, secrétaire-général ; Henri Cayssac, secrétaire-général-adjoint ; Hector Depasse, Dessoy, Monfier, secrétaires.

On ne saurait trop encourager l'œuvre de la Ligue de l'Enseignement, et nous engageons tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à cette grande chose du développement de l'instruction publique en France, à répondre à l'appel qui leur est adressé.

Ajoutons que les adhésions et les souscriptions diverses doivent être adressées à M. le secrétaire-général de la Ligue française de l'Enseignement, 14, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

La mère d'Émile Henry

Pendant que se dénouait la terrible partie dont la tête de son fils était l'enjeu, que faisait Mme Henry ?

Vers deux heures, elle était arrivée au Palais de Justice et avait trouvé assis dans le cabinet du juge d'instruction le chef du parquet, l'inspecteur Dupuis, de la première brigade des recherches, ayant été chargé de la suivre. Il s'entretenait avec plusieurs personnes, reporters, amis connaissances, agents, de la jeunesse de son fils, elle raconta que lui et Fortuné Henry se livraient à des pratiques d'hypnotisme.

Tout à coup, elle s'écria :

— Mon fils, un si brave enfant, un si gentil garçon... Pourquoi n'est-il pas mort de la fièvre typhoïde à Clichy ? Et ses amis ? Le Pelletier, Mathieu, de douleur de le voir ici m'aurait été épargné.

Et, comme quelqu'un lui demandait comment Emile Henry en était arrivé à l'anarchie :

— Je ne me l'explique pas, répondit-elle, car il était sérieux et doux dans l'âme. Il tenait de la bonté de son père. Mais, nous habitions la campagne, nous avions des poulets, des lapins... Eh bien ! Emile, qui lui a mait beaucoup, qui se serait fâché si on leur avait fait du mal, lui, qui serait allé jusqu'à mourir de faim plutôt que de se salir les mains en leur donnant à manger.

Il avait pu peur de se salir les mains qu'il ne voulait pas même ramasser un ballon lorsqu'il jouait avec son frère. Ah ! celui-là n'est pas comme Emile : il aime la société des ouvriers. Et le, il fait de la du luxe, c'est bien, le quartier de la noblesse, du théâtre, des femmes, des débris de crânes, dernières restes de la Commune.

Vers cinq heures, avant la suspension de l'audience qu'a suivi le réquisitoire Bulot, Mme Henry, profitant d'un moment d'inattention des personnes qui la surveillent comme de l'aigle, s'échappe et monte l'escalier des assises, très exalté : elle veut voir son fils. Arrivée au tambour, des agents l'ont reconnue, des reporters aussi.

On l'entoure, on la ramène avec quelques paroles — de commisération, « Je veux voir, dit-elle, mon fils ; je vous en supplie, laissez-moi au moins l'apercevoir de loin. »

Cette scène a profondément ému les spectateurs.

Cependant les heures s'écoulaient. Tout à coup, un agent fit signe à une amie de Mme Henry, et l'emmenant à l'écart, lui dit : « Il est condamné à mort. »

L'amie revint à la mère et, l'embrassant, ne lui dit qu'un mot : « Du courage. »

Mme Henry murmura : « Je m'y attendais. » Puis elle s'évanouit. On eut quelque peine à la tirer d'une syncope qui, se prolongeant, devenait inquiétante. Revenue à elle, elle ne prononça pas une parole, ne versa pas une larme.

Successivement, Me Horabosté, le commandant Lunel, M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, s'efforcèrent de lui faire entendre que tout n'était pas perdu, qu'une mesure de clémence pouvait intervenir en faveur de son fils. Elle ne répondit rien.

Cependant, les amis qui l'accompagnaient lui proposèrent, ne voulant pas la laisser seule, de l'emmener chez eux.

— Non, répondit Mme Henry, je veux retourner à Brévannes, ce soir ; je n'oserais y rentrer au jour.

Des amis dévoués la firent donc monter en voiture, mais tout d'abord la conduisirent 215, rue Saint-Martin.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

M. Spuller à Poitiers

Paris, 29 avril. — M. Spuller, ministre de l'instruct on publique a décliné l'invit a pr le préfet de Poitiers et la députation de Vienne à aller inaugurer la nouvelle Faculté de droit de cette ville,

M. Spuller en acceptant cette invitation a exprimé le désir que l'inaugurat on de la Faculté de droit de Poitiers coïncidât avec la fêt e que l'on organise cette année dans cette ville.

LE SALON

Par s, 29 avril. — Le Président de la République a inauguré cet après-midi, à deux heures, le Salon des Champs-Elysées.

Il était accompagné par le général Fordus, le colonel Pistor, le commandant Marin-Darbel.

Mme Carnot, accompagnée du colonel Commo, a suivi précédé le président.

M. Carnot a été reçu au Palais de l'Industrie par M. Bouasse, président de la Société des artistes français, par les membres du comité et par un grand nombre d'artistes.

Dans le cortège qui s'est formé à la suite du président, on remarquait tous les ministres présents à Paris, les membres du corps diplomatique, le préfet de police, etc.

C'est M. Bonnat qui a conduit le président de la République à travers les salles du palais de l'industrie.

Après avoir parcouru la section de peinture, le président s'est reposé quelques instants dans le grand salon, où un lunch a été servi.

M. Carnot s'est ensuite rendu à l'exposition de sculpture.

Congrès régional ouvrier

Paris, 29 avril. — Le Congrès régional ouvrier a eu aujourd'hui à Paris sa séance d'ouverture.

Après la vérification des mandats, on a procédé à la nomination des commissions qui doivent étudier la défense des libertés syndicales et politiques, ainsi que l'organisation du travail et la question des grèves.

C'est le dimanche 20 mai que le résultat des divers travaux répartis aujourd'hui sera communiqué au Congrès.

L'exhumation des soldats français INTERRÉS SOUS METZ

Par s, 29 avril. — On mande de Berlin au *Petit Parisien* : « Le gouvernement français a informé le gouvernement allemand qu'il avait l'intention de procéder à l'exhum tion des restes mortels des soldats français enterrés autour de Metz. Il ne s'agit pas de rouvrir les tombes collectives ou français et allemands reposent confondus, mais de transférer en terre française les ossements des braves tués aux avant-postes ou dans des escarmouches et enterrés isolément sur place dans les champs et dans les vignes.

La Légion étrangère

Paris, 29 avril. — La proposition de loi que M. de Montfort, député de la Seine-Inférieure vient de déposer sur le bureau de la Chambre et qui tend à constituer dans la légion étrangère un régiment de cavalerie et un bataillon d'artillerie comprenant plusieurs batteries rencontre une assez vive opposition dans le monde militaire.

Evidemment, le gouvernement serait beaucoup plus nombreux à lui donner raison, s'il voulait en faire un pouvoir à leur choix, en raison de leur aptitude à y trouver des anciennes de leurs différentes armes, mais il ne faut pas perdre de vue que la Légion étrangère a un rôle qu'elle soit dans les expéditions lointaines ne doit jamais être qu'un appoint de même nature que les travailleurs indigènes, annamites, tonkinois ou sénégalais.

Les personnalités les plus en vue de l'armée pensent que le commandement doit toujours avoir sous la main une force française sur laquelle il puisse compter et cette considération semble de nature à peser d'un grand poids sur la décision de la chambre. La proposition de M. de Montfort est à coup sûr inspirée des mêmes sentiments mais, comme tous ceux qui ne sont pas des spécialistes, il y a quatre vingt-dix neuf chances sur cent pour qu'elle soit rejetée.

L'INAUGURATION de l'Exposition de Lyon

Lyon, 29 avril. — A deux heures, les ministres quittent l'hôtel de ville pour se rendre à l'Exposition.

La cérémonie d'inaugurat on a lieu dans la vaste salle des arts religieux.

Des discours sont prononcés, par le préfet, le maire et par M. Marty, ministre du commerce.

L'aspect de l'exposition, à l'entrée, est véritablement merveilleux et, à coup sûr, unique. Lorsqu'on a suivi les quai- monumentaux du Rhône, en vue des hauts-collines de la Croix-Rousse, couvertes de verdure, on débouche tout à coup à l'entrée du parc de la Tête-d'Or, gardée par le monument élevé aux Lyonnais qui ont pris part à la défense nationale, et l'œil s'arrête devant une des plus belles perspectives de promenade publique que présentent nos villes.

A l'entrée même, au bas d'une plaine encadrée de grands arbres, s'étale la vaste pièce d'eau bleue, semée d'îles. Non une ligne longue et étroite comme les lacs des bords du Rhône, mais un véritable lac alimenté par les eaux pures du Rhône, long de 1,000 mètres, large de 300, encadré d'un *arboretum* des essences les plus ornementales, et autour de cette nappe merveilleuse que l'exposition déroule sa cadre antaisiste, ses chalets, ses *bars* trop nombreux, ses palais exotiques, ses villages nègres, etc.

Certes, c'est moins grandiose, moins vaste que l'Exposition de 1889 avec ses immenses annexes, mais ce que le spectacle perd en étendue, il le gagne en élégance. Ces palais bariolés de couleurs vives ces minarets, ces temples annamites se mirent dans le flot clair de la belle nappe d'eau et, se détachant sur le fond sombre des arbres résineux, produisent une impression charmante. Encore ne voyon-nous ces décorations bizarrement que dans la semi-obscurité d'un chantier. L'Exposition est loin d'être achevée ; en effet, bien des exposants sont en retard, et l'ouverture de l'exposition coloniale aura lieu seulement dans un mois.

Discours de M. Casimir-Périer

Par s, 29 avril. — Ce soir a eu lieu dans le pavillon de l'Algérie, magnifiquement décoré, le grand banquet offert aux membres du gouvernement.

Après un discours du maire, M. Gallieton, M. Casimir Périer prononce un important discours : on voit le prince pas passage :

« Nous saluons en vous les citoyens dignes d'un pays libre capables de respect pour toutes les convictions, réservant leur estime à ceux qui savent tout faire et ceux qui marchent tout droit et au seul mot de patrie, élèvent leurs âmes, pour ne plus entendre ni les querelles de partis, ni les quatre-vingt-dix-neuf.

Pour gouverner la démocratie il faut lui apparteni r tout entier et avoir foi en elle pour lui montrer la vérité sans la tromper de la défiance ou du mépris. Il faut aussi le risque de lui déplaire. Le gouvernement ce qui tenir ce qui lui est reproché, c'est la respecter. Ce sont les principes qui, en toutes circonstance, guideront notre politique. Si ces vérités sont presque banales à énoncer il y a peut-être quelque nouveauté à les mettre en pratique. Nous y convions tous les amis de la liberté.

Que tous les républicains se souviennent qu'ils ont été longtemps — c'est leur honneur — des hommes de lutte marchant à la conquête des libertés publiques, plus habitués à l'opposition qu'en gouvernement, qu'ils sachent bien qu'aujourd'hui, responsables de la France, ils ont de nouveaux devoirs à remplir, qu'ils ne vo ent pas dans le pouvoir un adversaire.

La confiance parlementaire porte un homme au pouvoir, pour qu'il y affirme les principes que l'on a à être les dans et c'est presqu'une trahison s'il cessait trel ui-même, s'ils attache à faire de son esprit le rendez-vous d'opinions qui se heurtent. Quel sot orgueil ! Autrefois en qu'il a été jugé le plus capable d'appliquer les idées des autres et ce n'est pas-la la reune moins ridicule illusion que de croire que le sort du pays peut tenir à l'existence d'un cab net et de s'imaginer que le vote devoir pour ceux qui exercent le gouvernement est de s'y maintenir à tout prix.

Ce sont là de mauvaises habitudes d'esprit. Le pouvoir n'est qu'une apparence quand et compromise l'autorité de ceux qui le détiennent. La vanité peut encore y trouver des satisfactions, la confiance s'y trouve plus et moins vaut renoncer au pouvoir par fidélité à ses convictions que le conserver par une désertion.

La mission première du Gouvernement est de maintenir l'ordre.

Ce serait bien mal répondre aux vœux du pays que de ne rien affirmer, de ne rien entreprendre, de ne rien oser. Ce serait bien mal connaître et bien mal comprendre notre époque que de fermer la porte aux expériences et de ne pas savoir qu'on peut tout obtenir de la démocratie en parlant à son cœur en même temps qu'à sa raison.

Ce grand devoir s'impose à l'Etat.

Nous savons très bien que les responsabilités qu'on peut sur nos têtes ; pour de fendre aux hors les intérêts et la dignité de la France, il ne suffit pas d'être ministre, il faut passer bien la nation et obtenir de ceux qui la représentent, autre chose qu'une autorité prétendue, une confiance marchandée.

Politiques nous prenons pour que cette règle parlementaire et la liberté que de nous désarmer le pouvoir. Que ce n'est pas contre le gouvernement, mais avec son concours, par son initiative que les réformes peuvent être accomplies.

J'entends souvent associer l'idée d'autorité et celle de réaction. Rien de plus faux. L'autorité gouvernementale n'est pas seulement la garantie de l'ordre, mais la condition du progrès. Nous relevons de l'opinion publique. Elle nous juges.

Le Président du Conseil passe ensuite en revue ce qu'a fait son cabinet depuis cinq mois et ce qu'il compte faire.

M. Casimir-Périer parlant du projet des retraites ouvrières dit : Les sentiments qui animent la Chambre nous conduisent à compter pour cette œuvre de vraie démocratie sur son concours, mais disons bien haut que l'Etat serait impuissant à réaliser ces progrès sociaux si l'initiative privée et les associations libres, les assemblées départementales et communales n'avaient pour nous aider de généreuses audaces.

Pour rendre cette œuvre durable, il faut de toute nécessité réformer nos mœurs en même temps que nos lois. Il faut que les préventions tombent, que les préjugés s'effacent. Il faut enfin que les privilèges de la vie, que les jouissent du superflu se fassent une notion plus large de leurs obligations sociales, qu'ils se résignent à assumer une part un peu plus lourde des charges publiques pour soulager ceux qui achètent le pain de la famille avec le salaire quotidien.

En terminant, M. Périer dit : Nous nous efforçons avec la conscience du rôle qui incombe à ceux qui, étant au gouvernement, doivent s'élever au-dessus des passions étroites des partis, de répudier toutes les coteries; et, ce qui est l'ambition suprême de celui qui aime son pays et qui reste pour toujours attaché à la même cause, de grouper autour du même drapeau, tous les enfants de la commune patrie.

Nous savons que notre histoire nationale fut pendant six siècles l'effort successif de la monarchie pour réunir les provinces éparses, les souder les unes aux autres, relever les ruines, réparer les locaux, et créer la France, et nous voulons que la République, fille de 1789, triomphant enfin du despotisme impérial et de la passion démagogique, montre au monde le spectacle d'une unité morale très fortement constituée. Qu'elle ait le droit de ne rien craindre et de tout espérer. »

Ce discours a été couvert d'applaudissements.

A dix heures les ministres ont quitté la salle du banquet.

Il pleut toujours. Pas d'incident.

LES ANARCHISTES

Henry à la Roquette

Paris, 29 avril. — Henry a passé une fort bonne nuit. Il est toujours aussi calme et ne laisse voir aucune faiblesse. Il persiste dans son refus de signer son pourvoi en cassation.

M. Hornbostel tire un moyen de cassation de ce fait que le président aura t dit pendant une séance que l'accusé, c'est-à-dire à un moment où Henry n'était encore qu'un accusé :

« — Gardes, emmenez le *condamné* »

Il est, d'ailleurs, à peu près certain, étant donné l'attitude d'Henry pendant les débats, qu'il ne voudra pas revenir sur sa décision.

Me Hordet, greffier à la cour, doit revenir quelques heures avant l'expiration des trois jours francs pour lui accorde au condamné pour lui présenter de nouveau son pourvoi.

A L'ETRANGER

Explosion de dynamite

A LIÈGE

Une explosion de dynamite a eu lieu samedi soir à Liège, près de l'église Saint-Jacques, pendant le concert qui se donne à la foire de la, au boulevard. Les cartouches renfermant cette dynamite étaient placées sous le pied de l'hôtel de M. Tart, Vaux-

Voici ce nouveau détails sur cet attentat :

Un public nombreux assistait au concert militaire donné par la musique du 12e régiment de ligne au kiosque d'Avroy, quand vers neuf heures une explosion formidable ébranla l'air

La foule apprenant qu'une bombe venait d'éclater sur le parvis de l'église Saint-Jacques, déserta aussitôt le parc pour courir au compte des suites de l'attentat. Mais déjà pour contenir le flux de curieux, des agents et quelques soldats formaient cordon autour de l'église dont la façade était encore à demi-voilée par une fumée épaisse.

La bombe avait été placée dans un tas de moellons. A l'angle d'un contrefort de l'édifice, au pied de la tourelle dont l'église est flanquée. En faisant explosion elle avait creusé dans le sol un trou de trente à quarante centimètres de profondeur et brisé la plupart des vitres des maisons situées en face de l'église Saint-Jacques, qui n'a elle-même que fort peu souffert.

Une personne en train de jouer aux cartes au seuil d'un café, à une qu nzaine de mètres du lieu de l'attentat, a été renversée par le choc.

On conçoit l'émotion qu a produite à Liège cette explosion nocturne, bien qu'elle n'ait occasionné que des dégâts purement matériels.

LA BELGIQUE

LE MYSTÈRE d'ANVERS, GAND, LOUVAIN

Nouvelles exhumations

Paris, 29 avril. — Mme Jomiaux malgré ses charges accablantes qui pèsent sur elle continue à demeurer la plus grande énigme. Elle répond aux interrogatoires à toutes les questions qu'on lui pose au cours de ses nombreux interrogatoires ; ceux-ci se prolongent parfois pendant cinq ou six heures.

On sait que les experts n'ont encore pas rédigé leurs conclusions définitives qu'en ce qui concerne le cadavre d'Alfred Abbay. Pour ceux de Mlle Abbay et de Jacques Vanden Kerchove, ils viennent de demander une nouvelle exhumation ; il est probable que les quelques vitères enlevés à ces deux corps et sur lesquels ses soul f illes les experts ne suffisent pas et que d'autres parties sont nécessaires. M. Judge d'instruction a consenti à la demande des experts et il présidera demain et après-demain à ces hugubres opérations.

Catastrophe dans un charbonnage

(Nouveaux détails)

Le Louvière, 29 avril. — Voici, d'après une nouvelle version, les causes de la catastrophe de Boisé-du-Luc :

On sait que dans les charbonnages, les cages sont guidées dans leurs mouvements de l'ascension et de descente : ces guides empêchent les cages de suivre une direction autre que celle parallèle à l'axe du puits.

Anciennement, et encore maintenant dans certaines fosses, ces guides se composent de pièces de bois qui forment les bords du puits ; des boîtes attachées aux cages viennent-ils glisser sur ces pièces de bois. Quelquefois, celles-ci sont remplacées par des guides en fer ou des rails.

A Bois-du-Luc enfin, les guides employés sont des câbles en acier tendus du jour jusqu'au fond.

Par suite du frottement, on suppose qu'un « toron » du câble s'est brisé et s'est décroché. On comprend qu'au contact des boîtes de la cage, celle-ci demandant avec une vitesse vertigineuse, le « toron » détaché s'est roulé